

Province du Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le lundi 3 décembre 2018, à 20 heures.

Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil.

Présences :

Absences :

M^{mes} Denise Mercier
Lyne Vachon

MM Daniel Perron
Fernand Filion
Jacques Chabot
Marc Tanguay

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 20 heures et 02 minutes, et mot de bienvenue du président d'assemblée.

→ LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 18-12-336

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ajouter les points suivants :

- 7.3. MRCAO – Demande d'appui au Projet de composteurs domestiques et communautaires;
- 7.4. Demande de la Municipalité de Palmarolle au directeur régional du CISSSAT;
- 14.8. Invitation à un point de presse de la *Commission scolaire Lac-Abitibi*;
- 14.9. *Transport public adapté d'Abitibi-Ouest* – Participation financière annuelle de la Municipalité;
- 14.10. *Ministère de la Sécurité publique* – Séance d'information sur le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux;
- 14.11. *Club Nautique Lac Abitibi* – Renouvellement de l'adhésion annuelle;
- 14.12. *Club Nautique Lac Abitibi* – Nomination d'un représentant municipal au sein du Club;
- 14.13. MRCAO – Rencontre concernant le rôle d'évaluation foncière;
- 14.14. Renouvellement de l'adhésion au portail Québec Municipal;
- 14.15. Autorisation de vente de matériel appartenant à la Municipalité;
- 15.1. Embauche d'une aide-cuisinière pour le restaurant de l'Aréna;

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES;
3. AFFAIRES EN DÉCOULANT;
4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
6. URBANISME;
7. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
 - 7.1. *Groupement Forestier Coopératif Abitibi* – Demande de participation au *Fonds communautaire Abitibi-Témiscamingue (FCAT)*;
 - 7.2. MTQ – Demande de confirmation de sécurité du pont enjambant la rivière Dagenais sur la route 393;
 - 7.3. MRCAO – Demande d'appui au Projet de composteurs domestiques et communautaires;
 - 7.4. Demande de la Municipalité de Palmarolle au directeur régional du CISSAT;
8. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
9. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
10. PAROLE AU PUBLIC;
11. SÉCURITÉ INCENDIE;
12. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;
13. HYGIÈNE DU MILIEU;
14. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
 - 14.1. Procédure d'attribution de réservation de salle au Centre municipal;
 - 14.2. MTQ –Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier (n° 00023818-1);
 - 14.3. MTQ – Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal (n° 00027565-1);
 - 14.4. OMH – Approbation du budget révisé 2018;
 - 14.5. Autorisation de mise en vente de matériel du Studio Santé Desjardins, appartenant à la Municipalité;
 - 14.6. Désignation d'un *Comité de sécurité civile*;
 - 14.7. Rétrocession d'un terrain à la municipalité;
 - 14.8. Invitation à un point de presse de la *Commission scolaire Lac-Abitibi*;
 - 14.9. *Transport public adapté d'Abitibi-Ouest* – Participation financière annuelle de la Municipalité;
 - 14.10. *Ministère de la Sécurité publique* – Séance d'information sur le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux;
 - 14.11. *Club Nautique Lac Abitibi* – Renouvellement de l'adhésion annuelle;
 - 14.12. *Club Nautique Lac Abitibi* – Nomination d'un représentant municipal au sein du Club;
 - 14.13. MRCAO – Rencontre concernant le rôle d'évaluation foncière;
 - 14.14. Renouvellement de l'adhésion au portail Québec Municipal;
 - 14.15. Autorisation de vente de matériel appartenant à la Municipalité;
15. EMPLOYÉS;

- 15.1. Embauche d'une aide-cuisinière pour le restaurant de l'Aréna;
16. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
17. PAROLE AU PUBLIC;
18. SUJETS DIVERS (VARIA);
19. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit adopté tel que présenté.

→ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Résolution n° 18-12-337

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté tel que présenté.

Résolution n° 18-12-338

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2018

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2018 présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit accepté tel que présenté.

→ **AFFAIRES EN DÉCOULANT**

Annnonce du début du patinage à l'aréna depuis le 30 novembre dernier. Réception de deux nouveaux chauffe-eau pour l'aréna, prévue le 5 décembre prochain.

Résumé de la vente de matériel appartenant à la municipalité lors d'un encan silencieux se terminant le 30 novembre 2018.

→ **DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS**

Ministère de la Sécurité publique Québec – Remerciements aux municipalités

Le MSP remercie les municipalités participantes lors de la Semaine de prévention des incendies qui a eu lieu du 7 au 13 octobre 2018, sous le thème ***C'est dans la cuisine que ça se passe!***, en participant à la diffusion des conseils de prévention sur les réseaux sociaux.

→ **DÉPÔT DE CORRESPONDANCE**

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois, non élaborée à l'ordre du jour sont déposés et disponibles pour consultation.

→ URBANISME Aucun dossier

→ DEMANDES ET AUTORISATIONS

Résolution n° 18-12-339

Groupement forestier coopératif Abitibi –
Demande de participation au Fonds
communautaire Abitibi-Témiscamingue
(FCAT)

CONSIDÉRANT la pénurie de ressources humaines dans le domaine de la foresterie, le *Groupement forestier coopératif Abitibi* a créé un fonds de bourses d'études auprès de la *Fondation communautaire Abitibi-Témiscamingue* (FCAT);

CONSIDÉRANT que ce fonds a pour objectif de remettre chaque année, selon les revenus du fonds, une ou des bourses à des étudiants de l'Abitibi-Témiscamingue en foresterie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal n'autorise pas la participation de la Municipalité de Palmarolle au fonds de bourses d'études de *Groupement forestier coopératif Abitibi* via la *Fondation communautaire Abitibi-Témiscamingue* (FCAT).

Résolution n° 18-12-340

MTQ – Demande de confirmation de
sécurité du pont enjambant la rivière
Dagenais sur la route 393

ATTENDU que le *Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue* (CISSSAT) a forcé la fermeture du *Centre d'hébergement de soins de longue durée* (CHSLD) de Palmarolle donnant comme raison les risques possibles d'effondrement de l'édifice dans la rivière Dagenais, édifice situé en bordure de celle-ci;

CONSIDÉRANT que le pont enjambant la rivière Dagenais est situé à quelques mètres seulement de l'édifice du CHSLD, sur la route 393;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Palmarolle n'a aucune certitude de la sécurité dudit pont, vu les circonstances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal exige du *Ministère des Transports du Québec* (MTQ), une certification, par un document détaillé, de la sécurité du pont enjambant la rivière Dagenais sur la route 393.

Résolution n° 18-12-341

MRCAO – Demande d'appui au Projet de
composteurs domestiques et commu-
nautaire

CONSIDÉRANT que le *ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*, met à la disposition des organismes municipaux deux programmes pour le traitement et la valorisation des matières organiques, soit :

- le *Programme d'aide aux composteurs domestiques et communautaires* (ACDC);
- le *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage* (PTMOBC);

CONSIDÉRANT que le programme ACDC ne s'adresse qu'à certaines municipalités et dans certains cas, à une portion de leur territoire seulement;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO) a réalisé des études pour l'implantation du compostage en Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT que des études supplémentaires ont été requises récemment en raison des nouvelles normes liées aux milieux humides et des impacts financiers qui en découlent;

CONSIDÉRANT que les scénarios sont toujours à l'étude présentement pour le traitement des matières organiques du territoire de la MRCAO et que le compostage domestique et communautaire fait partie de l'une des options analysées;

CONSIDÉRANT le délai très court pour déposer un projet au programme ACDC pour les composteurs domestiques et communautaires soit le 31 décembre 2018, et ce, malgré que le nouveau cadre normatif de ce programme n'ait été diffusé qu'en janvier 2018;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 15-2008 qui déclare la compétence de la MRCAO dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, notamment à l'égard de leur traitement et de leur disposition;

CONSIDÉRANT que la MRCAO souhaite déposer un projet dans le cadre du programme ACDC et qu'elle s'engage à effectuer régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation aux différentes étapes du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE la Municipalité de Palmarolle appuie le projet de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre du *Programme d'aide aux composteurs domestiques et communautaires*.

Résolution n° 18-12-342

Demande de la Municipalité de Palmarolle au directeur régional du CISSSAT

ATTENDU que les citoyens de Palmarolle se sont réunis à l'Église Notre-Dame-de-la-Merci pour rencontrer différents responsables du *Centre intégré de Santé et de Services sociaux d'Abitibi-Témiscamingue* (CISSSAT) le jeudi 22 novembre 2018 à 18 heures;

ATTENDU que trois scénarios furent présentés à la population de Palmarolle et que celle-ci a choisi le troisième scénario soit de « collaborer avec un partenaire pour développer une ressource intermédiaire ou un projet de maison des aînés »;

CONSIDÉRANT que Monsieur Yves Desjardins, président-directeur général du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, a confirmé son intention de travailler sur le projet d'une maison des aînés à Palmarolle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal demande à Monsieur Yves Desjardins une confirmation par écrit que le CISSAT travaillera sur le projet d'une maison des aînés à Palmarolle, et ce, en collaboration avec le Comité de citoyens et la Municipalité de Palmarolle, et respectera le délai donné de 18 à 24 mois pour finaliser ledit projet.

→ **RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER**

Résolution n° 18-12-343

Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 30 novembre 2018

ATTENDU que conformément aux dispositions du *Code municipal*, la municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le 10 janvier 2011;

ATTENDU que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a été adopté le 4 avril 2011;

ATTENDU que la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

ATTENDU qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en janvier 2013;

CONSIDÉRANT *que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil;*

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par le conseiller Fernand Fillion, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu :

QUE la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 30 novembre 2018, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de cent quatre mille six cent vingt-trois dollars et soixante-huit cents (104 623.68 \$);

QUE la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de trente et un mille cent soixante-seize dollars (31 176.00 \$);

QUE la liste des salaires versés au 30 novembre 2018, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de vingt-six mille sept cent quarante-trois dollars et vingt-huit cents (26 743.28 \$).

La directrice générale et secrétaire-trésorière Carole Samson, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

→ **RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Le public présent s'exprime sur divers sujets.

→ **SÉCURITÉ INCENDIE** *Aucun dossier*

→ **TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE** *Aucun dossier*

→ **HYGIÈNE DU MILIEU** *Aucun dossier*

→ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

Résolution n° 18-12-344

Procédure de réservation de salle au Centre municipal

ATTENDU que lorsqu'il y a plusieurs réservations pour une même salle dans le temps des Fêtes, un tirage au sort est effectué à la fin du mois de février, pour attribuer la salle;

ATTENDU que cette procédure est utilisée par la Municipalité depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que la procédure de tirage au sort n'est plus adaptée aux besoins et attentes des locateurs puisqu'elle cause plus d'incertitude que de satisfaction auprès de ceux-ci;

CONSIDÉRANT que suite à un sondage effectué auprès des autres municipalités d'Abitibi-Ouest, le principe du « *premier arrivé, premier servi* » est utilisé par la majorité des municipalités;

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal statue que l'attribution de la réservation se fera sur le principe du « *premier arrivé, premier servi* », et que le locateur devra effectuer un dépôt non remboursable de 50 % du coût de la location pour obtenir sa réservation, en cas d'annulation de réservation.

Résolution n° 18-12-345

MTQ – Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal (n° 00023818-1)

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang 8 et 9 Ouest, dossier n° 00023818-1, pour un montant subventionné de douze mille dollars (12 000 \$), conformément aux exigences du *Ministère des Transports du Québec*;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le rang 8 et 9 Ouest dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Résolution n° 18-12-346

MTQ – Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal (n° 00027565-1)

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang 8 et 9 Ouest, dossier n° 00027565-1, pour un montant subventionné de quarante mille dollars (40 000 \$), conformément aux exigences du *Ministère des Transports du Québec*;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le rang 8 et 9 Ouest dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Résolution n° 18-12-347

OMH – Approbation du budget révisé 2018

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle approuvent le budget révisé par la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour l'année 2018, pour l'OMH de Palmarolle, en date du 9 novembre 2018, au montant de quatorze mille deux cent quatre-vingt-quatre dollars (14 284 \$).

Résolution n° 18-12-348

Autorisation de mise en vente de matériel du Studio Santé Desjardins, appartenant à la Municipalité

ATTENDU que tout matériel vendu par la municipalité doit être affiché publiquement avant d'être vendu à quiconque et que seul le *Conseil municipal* est autorisé à décider quel matériel sera vendu, à quel prix et à qui;

ATTENDU que des avis publics sont émis lorsqu'il y a disponibilité de matériel à vendre et ce matériel usagé est vendu selon les conditions décrétées par le *Conseil municipal* seulement;

ATTENDU qu'aucun conseiller municipal ni le maire ne sont autorisés à vendre, de leur propre chef et à quiconque, des biens appartenant à la municipalité sans suivre les procédures légales;

CONSIDÉRANT que si un citoyen qui souhaite acquérir un bien appartenant à la municipalité, qui n'a pas été affiché publiquement, il doit obligatoirement en faire la demande écrite et la municipalité procédera alors à son affichage et suivra la procédure complète;

CONSIDÉRANT que présentement la municipalité désire disposer des articles suivants :

- Exerciseur Leg curl de marque Nautilus :
Prix de départ : 200 \$;
- Exerciseur Leg extension de marque Nautilus :
Prix de départ : 200 \$;
- Exerciseur Bicep curl de marque Nautilus :
Prix de départ : 200 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale Carole Samson, à procéder à la vente du matériel aux prix de départ susmentionnés. La directrice générale procédera à l'affichage d'un avis de vente du matériel et en fixera la date de début et de fin de la vente. La vente sera effectuée sous forme d'encan silencieux et aucune offre en dessous des prix de départ ne sera considérée.

Résolution n° 18-12-349**Désignation d'un Comité de sécurité civile**

ATTENDU que la Municipalité doit réviser son plan de sécurité civile et qu'il est favorable que cette révision soit faite par plusieurs personnes;

CONSIDÉRANT que le *Comité de sécurité civile* formé le 7 décembre 2015 (résolution n° 378-15) est dissous puisque tous les membres dudit comité ne sont plus à l'emploi de la Municipalité de Palmarolle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la formation d'un Comité de Sécurité civile dont la directrice générale Carole Samson fera partie à titre de coordonnatrice, ainsi que le conseiller Jacques Chabot et la mairesse Louisa Gobeil, formeront le *Comité de sécurité civile* de Palmarolle.

Résolution n° 18-12-350**Rétrocession d'un terrain à la municipalité**

ATTENDU que le lot 5 048 900 situé au 225, 2^e Rue Est à Palmarolle a été vendu le 26 juillet 2011 et que la construction d'un bâtiment principal était requise au plus tard le 26 juillet 2013;

ATTENDU que le propriétaire a reçu une première pénalité pour non-construction le 26 juillet 2013, une seconde pénalité le 26 juillet 2014 et une troisième pénalité le 26 juillet 2015;

ATTENDU qu'aucune pénalité n'a été exigée en juillet 2016 même si aucun bâtiment principal n'a été érigé à ce jour;

ATTENDU que le propriétaire devait rétrocéder le terrain à la Municipalité le 26 juillet 2017, mais que la Municipalité lui a proposé une dernière offre, telle que décrite à la résolution 17-08-243 en date du 8 août 2017 soit :

- Soit que le propriétaire érige une fondation pour le bâtiment principal avant la fin de l'année 2017;
- Soit que le propriétaire vende ledit terrain avant la fin de l'année 2017;
- Si le propriétaire choisit d'ériger la fondation, le bâtiment principal devra être construit et terminé avec finition extérieure, avant la fin de l'année 2018;
- Si le propriétaire choisi de vendre le terrain, le nouvel acquéreur sera tenu par les conditions de cette résolution soit, ériger un bâtiment principal terminé avec finition extérieure, avant la fin de l'année 2018.

ATTENDU qu'en date du 3 décembre 2018 il n'y a aucun bâtiment principal érigé sur ledit terrain;

ATTENDU qu'en date du 31 décembre 2018 le propriétaire devra rétrocéder ledit terrain à la Municipalité;

ATTENDU que les taxes municipales dudit terrain n'ont pas été payées en 2017 ni en 2018 et que le montant total de ces taxes plus les intérêts applicables, sera exigible au 31 décembre 2018;

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

QUE la Municipalité a statué d'aviser par écrit le propriétaire cédant le lot 5 048 900 situé au 225, 2^e Rue Est à Palmarolle, qu'un délai supplémentaire lui est accordé, soit jusqu'au 15 février 2019, pour entreprendre les démarches auprès d'un notaire de son choix pour faire rédiger le contrat de rétrocession, dont tous les frais seront à la charge du cédant tel que stipulé à la résolution n° 121-11;

QUE les taxes municipales impayées pour les années 2017 et 2018, incluant les intérêts ajoutés en date du 31 décembre 2018, seront exigées au cédant;

QUE le cédant devra aviser la Municipalité du choix de son notaire et de la date à laquelle ledit notaire rédigera l'acte de rétrocession;

QUE si la Municipalité n'a reçu aucune confirmation des énoncés susmentionnés au plus tard le 15 février 2019, celle-ci entreprendra les démarches de rétrocession auprès d'un notaire de son choix et tous les frais seront facturés au cédant, comme stipulé à la résolution 121-11.

Résolution n° 18-12-351

Invitation à un point de presse de la Commission scolaire Lac-Abitibi

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la mairesse Louisa Gobeil, à assister à la conférence de presse de la *Commission scolaire du Lac-Abitibi* et du *Comité de Relance de la Piste d'Athlétisme (CRPA)* pour le dévoilement du projet d'un site multisports, qui se tiendra le mercredi 5 décembre prochain à compter de 16 heures dans le hall d'entrée de la Commission scolaire du 500, rue Principale à La Sarre

Résolution n° 18-12-352

Transport public adapté d'Abitibi-Ouest – Participation financière annuelle de la Municipalité

ATTENDU que la municipalité a adhéré au programme du Transport Public Adapté en 2018 (résolution 117-12-355) pour un montant de huit mille quatre-vingt-onze dollars (8 091\$);

ATTENDU que pour l'année 2019 la participation demandée est de huit mille quatre-vingt-onze dollars (8 091 \$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la dépense qui sera incluse au budget 2019, pour le montant susmentionné, afin d'adhérer au programme du *Transport Public Adapté d'Abitibi-Ouest* pour l'année 2019, qui sera effectué en trois (3) versements égaux de deux mille six cent quatre-vingt-dix-sept dollars (2 697 \$) en janvier, avril et septembre 2019.

Résolution n° 18-12-353

Ministère de la Sécurité publique – Séance d'information sur le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale Carole Samson, la mairesse Louisa Gobeil, le conseiller Jacques Chabot et le directeur de la brigade des pompiers Réal Asselin, afin d'assister à la séance d'information sur le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre, qui se tiendra le 18 décembre prochain à 13 h 30, au bureau municipal de Duparquet au 86, rue Principale à Duparquet. Les frais déplacements seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*.

Résolution n° 18-12-354

**Club Nautique Lac Abitibi –
Renouvellement de l'adhésion annuelle**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle au *Club Nautique Lac Abitibi* au montant de trente dollars (30 \$).

Résolution n° 18-12-355

**Club Nautique Lac Abitibi – Nomination
d'un représentant municipal au sein du
Club**

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Denise Mercier et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal statue que le conseiller Marc Tanguay est nommé représentant de la municipalité au sein du conseil d'administration du *Club Nautique Lac Abitibi* pour l'année 2019.

QUE la prochaine Assemblée générale annuelle du *Club* se tiendra le 27 mars 2019 à 20 heures au 80, 12^e Avenue Est à La Sarre.

Résolution n° 18-12-356

**MRCAO – Rencontre concernant le rôle
d'évaluation foncière**

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la mairesse Louisa Gobeil ainsi que la directrice générale Carole Samson, à assister à la rencontre concernant le rôle d'évaluation foncière, qui se tiendra le mercredi 12 décembre prochain à 17 heures, au Café Elkoza du 90, 1^{re} Rue Est à Macamic. Les frais déplacements et les frais de repas (s'il y a lieu) seront payés selon le tarif en vigueur de la municipalité et seront remboursés selon le *Guide de référence des employés municipaux*, sur présentation de pièces justificatives.

Résolution n° 18-12-357

**Renouvellement de l'adhésion 2019-2020 au
portail Québec Municipal**

CONSIDÉRANT que lorsque l'organisation devient membre tous les employés et élus peuvent bénéficier des services offerts par Québec Municipal;

CONSIDÉRANT l'abonnement au portail Québec Municipal nous offre :

- un bulletin d'information quotidien ;
- des résumés de jurisprudence ;
- des chroniques et des conférences Web ;
- des modèles de documents ;
- un calendrier des activités et autres ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Marc Tanguay et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion au portail *Québec Municipal* au prix de l'offre spéciale à 50 % au montant de cent quarante-deux dollars et quatre-vingt cents (142.80 \$) plus taxes applicables.

Résolution n° 18-12-358

Autorisation de vente de matériel appartenant à la Municipalité

ATTENDU que tout matériel vendu par la municipalité doit être affiché publiquement avant d'être vendu à quiconque et que seul le *Conseil municipal* est autorisé à décider quel matériel sera vendu, à quel prix et à qui;

ATTENDU que des avis publics sont émis lorsqu'il y a disponibilité de matériel à vendre et ce matériel usagé est vendu selon les conditions décrétées par le *Conseil municipal* seulement;

ATTENDU qu'aucun conseiller municipal ni le maire ne sont autorisés à vendre, de leur propre chef et à quiconque, des biens appartenant à la municipalité sans suivre les procédures légales;

CONSIDÉRANT que si un citoyen est intéressé à acquérir un bien appartenant à la municipalité, qui n'a pas été affiché publiquement, il doit obligatoirement en faire la demande écrite et la municipalité procédera alors à son affichage et suivra la procédure complète;

CONSIDÉRANT que présentement la municipalité désire disposer des articles suivants :

- Un camion 10 roues avec benne de marque Ford de l'année 1996 :
Prix de départ : 6 200 \$;
- Lot de quatre (4) chenilles de VTT :
Prix de départ : 1 000 \$;
- Compresseur réfrigérant :
Prix de départ : 3 000 \$.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Marc Tanguay, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale Carole Samson, à procéder à la vente du matériel aux prix de départ susmentionnés. La directrice générale procédera à l'affichage d'un avis public de vente du matériel et en fixera la date de début et de fin de la vente. La vente sera effectuée sous forme d'encan silencieux et aucune offre en dessous des prix de départ ne sera considérée.

→ EMPLOYÉS

Résolution n° 18-12-359

Embauche d'une aide-cuisinière pour le restaurant de l'Aréna

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de madame Mélissa Larochelle en tant qu'aide-cuisinière pour le restaurant de l'Aréna Rogatien-Vachon, entrée en fonction le 30 novembre 2018. L'employée sera rémunérée selon l'échelle salariale en fonction des catégories de postes du *Guide de référence des employés municipaux* de la municipalité de Palmarolle.

→ **AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Aucun avis de motion n'a été énoncé.

→ **PAROLE AU PUBLIC**

Aucun sujet n'a été soulevé.

→ **SUJETS DIVERS (VARIA)**

La rencontre des employés avant le congé de Noël se fera sous forme d'un « 2 à 4 », vendredi le 21 décembre. Seront servis des grignotines, du vin et de la bière. Les employés sont tous invités dans le but d'une rencontre amicale.

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° 18-12-360

Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par la conseillère Denise Mercier, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 21 heures et 20 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

Louisa Gobeil
Mairesse

Carole Samson
Directrice générale, secrétaire-trésorière